

Fin des travaux de la XVI^e commission du développement durable (CDD) qui s'est tenue aux Nations Unies du 5 au 16 Mai 2008

La 16^e CDD a réuni pour deux semaines un bon millier de représentants dont 60 de rang ministériel et a fait intervenir en séance 50 conférenciers, sans compter les multiples intervenants qui se sont succédés dans les événements parallèles. Elle était présidée par Francis Nhema, ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe. La délégation Française conduite par le délégué interministériel au développement durable et l'ambassadeur de l'environnement était au nombre de 25. 4D y était présent, ayant fourni une contribution au nom d'ONG françaises.

Depuis 2003, les thèmes abordés sont traités sur deux années successives. La première est consacrée à l'examen des faits et engagements en vue de réaliser les objectifs officialisés au « Sommet du millénaire » à New York en 2000, puis précisés au « Sommet mondial du développement durable » à Johannesburg en 2002. La seconde, sur la base des constats et analyses effectués doit proposer des décisions et mesures en vue de surmonter les contraintes et obstacles qui entravent le processus de mise en œuvre.

Les thèmes abordés au cours de ce cycle de deux années sont l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification, et l'Afrique. La mise en œuvre des décisions de la 13^e session portant sur l'eau était aussi à l'ordre du jour.

Créée en 1993, à la suite du sommet de RIO, la CDD a comme objectifs principaux, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de la terre de Rio, de renforcer la coopération internationale en matière de développement durable, de rationaliser et de fédérer l'action intergouvernementale de prise de décisions dans les domaines de l'environnement et du développement, et de veiller à la mise en œuvre des Agendas 21 aux niveaux national, régional et international. Des thématiques plus transversales et plus focalisées telles que l'éradication de la pauvreté, la santé et le développement durable ou encore l'action de veille ont été rajoutées à la suite des Sommets du millénaire et de Johannesburg.

Les travaux de cette 16^e CDD avaient été précédés au cours de l'année passée par différentes conférences qui ont fait l'objet de comptes rendus et de rapports. Citons notamment l'eau à Tel Aviv en octobre 2007, l'énergie à Vienne en novembre 2007, la désertification à Beijing en janvier 2008, les événements climatiques extrêmes à Oslo en février 2008, et la coopération internationale à Bridgetown en mars 2008. La CDD s'est aussi naturellement « nourrie » des apports des travaux des différentes conventions environnementales et institutions onusiennes telles que la FAO notamment.

Les débats ont été organisés en recourant à l'intervention systématique, préalable et analytique d'experts qui avaient pour mission d'éclairer le thème abordé avant que le débat ne s'engage. Outre les représentants des Etats, la parole était accordée aux représentants de « groupes majeurs », c'est-à-dire en plus des structurations politiques onusiennes classiques, des représentants des jeunes, des salariés (un membre de la CFDT), des femmes, des agriculteurs, des scientifiques, des industriels, etc....

Le contexte et les points majeurs a retenir

L'emballement des prix des principaux produits agricoles, l'accentuation du réchauffement climatique et la visibilité de plus en plus manifeste de ses effets (sécheresses et évènements extrêmes) ont constitué les bases structurantes majeures des débats.

Sur le premier sujet on peut regrouper les principales interventions sur les thèmes agriculture et développement rural comme suit :

- Il faut abolir les subventions à la production agricole dans les pays développés (groupe des 77, pays Africains, groupe de Cairns, Brésil et Argentine) ;
- Il faut un accord rapide à l'OMC visant à libéraliser les marchés et d'éviter les distorsions de concurrence (mêmes pays que ci-dessus) ;
- Les biocarburants ne devraient pas être réalisés à partir de produits cultivés pour les humains. Ce type de production est en contradiction avec la sécurité alimentaire (la plupart des pays africains). Leur production est envisageable à partir de biomasses non alimentaires ou en circuit court pour des zones géographiques excentrées ne disposant pas de moyens d'approvisionnement aisés. Le Brésil a justifié de continuer à recourir à cette production pour sa sécurité énergétique, sa contribution à la lutte contre l'effet de serre, son emprise marginale sur ses disponibilités en terres agricoles, sachant par ailleurs que ce pays dispose de la forêt primaire la plus importante de la planète (464 millions d'ha). La demande de certification environnementale des processus de production, subordonnant l'accès des produits aux marchés extérieurs a été formulée par plusieurs délégations (Suisse notamment) ;
- Le thème de la multifonctionnalité de l'agriculture n'a guère été évoqué (Suisse et Norvège) ;
- Les actions de stockage d'excédents temporaires, voire de stabilisation des volumes produits par les Etats en vue de stabiliser les marchés n'ont guère été exposées. Par contre, les critiques des mécanismes de spéculation qui amplifient les tendances à la hausse des prix des produits agricoles ont été nombreuses, notamment de la part des pays africains, sans d'ailleurs que des propositions concrètes ne soient exposées pour y remédier ;
- Les épandages de pesticides causent 40 000 décès de travailleurs agricoles chaque année dans le monde (groupe des salariés, CFDT) ;
- Il faut rompre avec 25 années d'abandon de considération de l'importance de l'agriculture selon le Secrétaire général de l'ONU, Mr BAN KI-MOON. Ce sentiment était partagé par l'ensemble des participants ;
- Il faut relancer les politiques agricoles et notamment celles qui s'adressent aux productions vivrières, par transferts de technologies, mise à disposition d'intrants chimiques et recours aux biotechnologies modernes. Seules les ONG et quelques rares pays ont récusé le recours à des OGM. Cependant ce thème n'a pas été repris et en conséquence n'a pas fait débat ;
- Les réformes agraires nécessaires dans certains pays n'ont guère été évoquées ;
- Des appels aux investisseurs dans le domaine de la production agricole ont été lancés par plusieurs délégations africaines (le Bénin), étayés par des

considérations sur la disponibilité en terres de qualité et la sécurité des investissements en raison de la stabilité politique du pays.

En ce qui concerne le changement climatique, nous noterons :

- L'ampleur donnée à cette question par tous les participants ;
- L'accent plus particulier mis sur la question de l'adaptation et la nécessité pour ce faire de bénéficier d'aides et de transferts de technologies par les pays africains notamment ;
- L'évocation par la quasi totalité des participants de l'évènement climatique extrême survenu au Myanmar ;
- La difficulté d'aller plus en avant dans le traitement de cette question, sachant qu'elle est du ressort de la Convention climat, laquelle draine des moyens financiers sans commune mesure avec ceux dont peut disposer la CDD (on évoque des flux globaux de 20 milliards d'euros en 2020) et élabore, en son sein, ses dispositifs d'action.

Les propositions en germe pour la CDD 17

A l'issue des travaux conduits, la présidence a transmis deux récapitulatifs pour l'action future :

- Le premier est un document de 31 pages qui récapitule les différents points abordés et positions exprimées au cours du « segment technique » ;
- Le second est un document de 5 pages qui fait suite et rend compte des travaux du « segment à haut niveau ».

Le premier document énumère une multitude de questions abordées qui reflètent l'ambiance mais qui ne permettent guère de trouver des propositions concrètes pour l'action future. Le second est plus opérationnel, bien que son contenu ne soit pas toujours consensuel. Au rayon des propositions, retenons :

- La création d'une mission spécifique sur la crise alimentaire qui devra œuvrer en coopération avec les autres acteurs clé, dont les instances onusiennes ;
- Quatre sessions ministérielles qui exploreront les voies des investissements en Afrique, des liens à opérer pour traiter différentes questions thématiques, dont l'adaptation au changement climatique, et des rencontres avec les organisations des Nations Unies et les « groupes majeurs » ;
- Une longue énumération de questions posées qui recourent différents thèmes que nous avons choisi d'évoquer ci-dessus et qui dressent un catalogue conséquent de questions à traiter durant l'année prochaine.

La CDD n'a pas, on l'a vu, le monopole des travaux connectés au développement durable. Ceux-ci se poursuivent dans de multiples enceintes. Nous avons évoqué les conventions environnementales, mais citons d'autres rendez-vous majeurs qui vont se tenir prochainement : le G8 qui se tiendra du 7 au 9 juillet à Hokkaido au Japon, la conférence de la FAO sur la sécurité alimentaire le changement climatique et la bioénergie qui se tiendra à Rome du 3 au 5

juin et encore la 12^{ème} session des ministres africains de l'environnement qui se tiendra à Johannesburg du 7 au 12 juin.

Revue des décisions de la CDD 13 sur l'eau

Les points exposés dans le document de la présidence, suite au segment à haut niveau, sont les suivants :

- Compte tenu de l'urgence sanitaire, les budgets des Etats doivent accroître sensiblement leur part consacrée à l'eau et à son traitement ;
- Il faut rechercher des partenaires économiques externes ;
- La mise en œuvre doit se faire avec toutes les populations et à tous les niveaux ;
- Il faut mettre en place des indicateurs pertinents ;
- Le changement climatique accroît souvent la demande d'eau, ce qui justifie de réduire les fuites et d'accroître l'efficacité de l'irrigation ;

Ces deux documents sont disponibles sur le site de L'ONU et nous vous suggérons de consulter le récapitulatif des débats publié par l'« International institute for sustainable development ».

Nouvelle présidence pour la CDD 17

A la fin des travaux, la CCD 16 a été déclarée close par son président et un nouveau président a été élu pour la CDD 17, en la personne de Gerda Verburg, ministre de l'agriculture, de la nature, et de la qualité alimentaire des Pays Bas. C'est elle qui aura la charge de préparer les propositions de la CDD 17.

Il faut espérer qu'elle insufflera un fort dynamisme à une commission dont la composition très hétérogène et trop peu spécialisée sur la problématique spécifique du développement durable, en fait une structure qui fait souvent une trop large place à l'exposé et à la défense des politiques nationales au détriment des sujets qui doivent être traités dans cette enceinte. Il est vrai qu'habitué aux travaux de la convention climat, nous trouvons plus de dynamisme et de moyens dans celle-ci qu'à la CDD. La recherche de synergies entre les différentes instances onusiennes est un thème de travail retenu par la CDD. Il convient sans doute d'œuvrer en ce sens, les structures les plus dynamiques ayant la charge d'entraîner les autres.

Joseph Racapé